



La faune auxiliaire comprend les prédateurs et les parasitoïdes des ravageurs du vignoble. Elle peut être particulièrement riche dans la parcelle de vigne si une haie ou d'autres éléments favorisant la biodiversité se trouvent à proximité (mur en pierres sèches, friche, lisière de forêt, prairie maigre, cordon boisé etc.).

Ces auxiliaires jouent un rôle capital dans l'équilibre biologique des parcelles et contribuent à limiter le développement des insectes et acariens ravageurs importants.

L'établissement **d'un inventaire faunistique** simple des auxiliaires sur une ou plusieurs parcelles de l'exploitation peut permettre :

- d'identifier les différents groupes présents;
- de déterminer les périodes de leur activité et l'intensité de leur présence;
- d'estimer l'impact de certaines interventions phytosanitaires sur les auxiliaires etc.

Un inventaire réalisé dans deux dispositifs différents permet de comparer :

- une fenêtre témoin avec une variante traitée ou;
- un rang/parcelle enherbée avec un rang/parcelle désherbée ou;
- une zone en bordure de haie avec une zone située en pleine vigne etc.

Différentes techniques de piégeage et contrôles peuvent être envisagées (liste non exhaustive)

Technique et matériel	Comment procéder
 <p>Pièges englués jaunes suspendus sur un fil de palissage.</p> <p>Type Rebell « Amarillo » ou « Giallo ». Le matériel peut être obtenu auprès d'Andermatt Biocontrol ou de certains revendeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer deux plaques par parcelle à mi-hauteur du feuillage. • Distance minimale entre les plaques : 30 mètres. • Choisir si possible un endroit à l'abri des grands vents. • Eviter que les feuilles de vigne ne se collent sur les plaques. • Ne pas laisser les pièges en place plus de 2 semaines. • Emballer les pièges dans du film alimentaire lors du relevé. • Contrôler rapidement chaque dispositif et reporter les informations sur la fiche de contrôle. • Un piège ne peut être réutilisé que si les insectes ont été retirés après comptage.
 <p>Secouage de ceps de vigne et collecte des insectes.</p> <p>Le matériel nécessaire peut être obtenu auprès de : M. A. Bigotto 021 651 99 51 ou prenez contact avec votre service de conseil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Placer un entonnoir de toile en dessous d'un cep. Les insectes seront récoltés dans un récipient situé à la base de l'entonnoir. • Secouer vigoureusement le ceps durant 15 secondes. Répéter 10 fois l'opération par dispositif. Espace entre deux secouages : 15 m. • Ce système convient uniquement pour les vignes palissées sur fil et seulement si le feuillage est sec. • Cette méthode s'inspire du frappage arboricole.
 <p>Contrôle visuel sur feuille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prélever 30 feuilles par dispositif (idem contrôle des acariens). • Contrôler les auxiliaires à l'aide de la loupe de poche (Gross. 5 x). • Les résultats peuvent être enregistrés en % de feuilles occupées par un ou plusieurs individus ou pontes (chrysope).

Astuce : le matériel récolté peut être conservé au congélateur pour contrôle ultérieur.

Coccinelles et parasitoïdes : voir aussi Revue suisse de viticulture, arboriculture, horticulture, Vol.41(1) 55 à 58. Ces méthodes de piégeage capturent également des ravageurs potentiels comme la punaise verte, la cicadelle verte, la cicadelle de la flavescence dorée, le thrips et la coccinelle asiatique. Ravageurs: voir fiches techniques 5.77; 5.81; 5.97; 5.69.

La réalisation d'un inventaire faunistique permet de remplir un effort particulier des exigences du Certificat Vitiswiss.





Choix de la méthode de contrôle: Dispositif 1: Dispositif 2: Parcelle:

Principaux groupes d'auxiliaires	Contrôle												Total		Remarques		
	Dates	Dispositifs		Dates	Dispositifs		Dates	Dispositifs		Dates	Dispositifs						
		1	2		1	2		1	2		1	2					
 Araignées ACW Araignée																	
 Punaises prédatrices © Entomart. Punaise Anthrocoride																	
 Coccinelles ACW Coccinelle à 7 points																	
 Parasitoïdes ACW Ichneumonide																	
 Chysopes © Entomart. Chrysopa sp.																	
 Syrphides © Entomart. Myiathropa florea																	
 Typhlodromes ACW Typhlodromus sp.																	
Autres insectes ou acariens																	

Les contrôles devraient se dérouler idéalement dans les périodes suivantes: 2^e quinzaine de mai, 2^e quinzaine de juin, 2^e quinzaine de juillet et 2^e quinzaine d'août.